

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE SAINT ETIENNE L'ALLIER

**ARRETE TEMPORAIRE
IMPASSE D'AUVILLIERS
CIRCULATION ALTERNÉE ET EMPIETEMENT SUR CHAUSSEE**

Monsieur le Maire de Saint Etienne l'Allier (Eure),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221.4,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-25 et R 411-8,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire,

Vu la demande de l'entreprise GRTP située 2 rue des écoliers 27700 Bernières sur Seine qui effectue les travaux suivants :

Extension réseau BT pour alimenter un C5, impasse d'Auvilliers

ARRETE

Article 1^{er} : À compter du 05 juin 2020 et pendant 90 jours,

Article 2 : La circulation sera alternée impasse d'Auvilliers.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire, sera mise en place par l'entreprise.

Article 4 : Monsieur le Maire de Saint Etienne l'Allier et Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint Etienne l'Allier

Le 02 juin 2020

Le Maire de Saint Etienne l'Allier
Jean-Charles BEAUCHÉ

